

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
Arrondissement de BORDEAUX

-----  
COMMUNE D'EYSINES  
-----

Nbre de Conseillers Municipaux  
en exercice : 35  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 AVRIL 2018

N°09  
-----

**OBJET : FINANCES – BUDGET ANNEXE "RÉGIE DES TRANSPORTS" – EXERCICE 2018 –  
BUDGET PRIMITIF : ADOPTION**

L'an deux mille dix-huit le quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'EYSINES, convoqué le vingt-neuf mars deux mille dix-huit par Madame le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BOST, Maire.

PRESENTS : Mme Evelyne FRÉNAIS – M. Jean-Baptiste MAÏTIA – Mme Joëlle DUSSEAU – M. Julien OLIVIER – Mme Emilie COUTANCEAU – Mme Catherine PIET-BURGUÈS – M. Benoît GAYOU – Mme Véronique JUSOT – M. Richard CABRAFIGA, Adjoint.

M. Pierre AUPERT – Mme Florence CAÇÃO – M. Johnny CARON – M. Jean-Pierre LAMAGNÈRE – M. Thierry LELAURAIN – M. Antoine LECAT – M. Pierre MARQUETTE – Mme Sandrine MARSAN – Mme Hélène MOLINA-ROMÉRA – M. Nicolas ÔNG – M. Dominique ORDONNAUD – Mme Sandrine PÉLETAN-COURONNÉ – Mme Nanette PEYRI – Mme Betty PICCIOLI – M. Georges RAYNAUD – M. Frédéric RÉMUS-BOREL – M. Didier TRAN MANH SUNG – M. Alain VERGNIAULT, conseillers.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : M. Jean-Luc MESPLÈDE, adjoint – M. Cédric DHERBÉCOURT – Mme Laëtitia DUMAS – Mme Marie MIRAMON-MAZÉRA – Mme Fanny PARRA – M. Serge TOURNERIE – Mme Maryvonne WORMS, conseillers.

Secrétaire de séance : Monsieur Julien OLIVIER.

Madame J.DUSSEAU présente le rapport suivant :

« Le budget primitif de la Régie des Transports annexé au budget principal, dont vous avez reçu un exemplaire intégral, s'équilibre pour 2018 en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 217 900 €. Il fait suite à notre débat d'orientations budgétaires tenu le 5 mars dernier. La note jointe au budget principal présente également de manière brève et synthétique les différents postes de ce budget annexe.

Ce budget permet d'assurer le financement du transport des personnes organisé par la Ville en régie ou par transporteur (autobus et taxi) et notamment les cinq circuits de ramassage scolaire desservant les groupes scolaires de la Forêt, du Bourg, de Raymond Claverie, du Derby et du collège d'Hastignan. Depuis septembre 2013, l'ensemble de ces circuits est assuré par transporteur dans le cadre de délégations partielles de compétence reçues de Bordeaux Métropole, la régie remboursant à cette dernière 10 % des coûts arrêtés après appel d'offres métropolitain.

La régie des transports assure également en totalité la prise en charge des dépenses relatives aux transports destinés aux élèves des écoles d'Eysines et des centres de loisirs municipaux notamment. Le budget principal participe financièrement ensuite en fin d'année en fonction du kilométrage parcouru pour le compte des services municipaux, de même que le CCAS ou le centre social « l'Echo » éventuellement.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer, chapitre par chapitre, sur le budget primitif de la Régie des Transports pour l'exercice 2018, suite à l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Transports rendu le 27 mars 2018.

### En dépenses de fonctionnement

Les chapitres :

- 011	Charges à caractère général	28 Pour	7 Contre
- 012	Charges de personnel	28 Pour	7 Contre
- 65	Autres charges de gestion courante	28 Pour	7 Contre
- 67	Charges exceptionnelles	28 Pour	7 Contre

### En recettes de fonctionnement

Les chapitres :

- 70	Produits des services du domaine	28 Pour	7 Contre
- 74	Dotations et participations	28 Pour	7 Contre

Pour expédition conforme  
Le Maire,



Le budget annexe « Régie des Transports » 2018

Le budget annexe « Régie des Transports » retrace l'activité transport de personnes mise en œuvre par la commune pour le ramassage scolaire des élèves et tous les autres transports de personnes à l'intérieur du territoire communal : les élèves, les enfants fréquentant le centre de loisirs ou le centre social l'Eycho, les personnes âgées.

Il s'agit d'un service doté de la seule autonomie financière sans personnalité morale. S'agissant d'un service public classé dans la typologie des services publics industriels et commerciaux (SPIC), la régie doit équilibrer par elle-même son budget sans recours à une subvention du budget principal.

Le budget annexe total est de 217 900 €.

⇒ Les charges de fonctionnement sont réparties en plusieurs chapitres :

1-Charges à caractère général : 85 000 €

Ce chapitre prend en charge les fournitures, le carburant, les coûts d'entretien, l'assurance des deux bus appartenant à la régie.

2-Charges de personnel : 100 000 €

Ce chapitre permet de rembourser la mise à disposition par le budget principal du personnel nécessaire pour assurer ce service.

3-Autres charges de gestion courante : 32 900 €

Il s'agit ici de rembourser à Bordeaux Métropole 10% du coût des 5 circuits de ramassage scolaire organisés par elle 5 jours par semaine (circuits du groupe scolaire du Bourg, de la Forêt, Raymond Claverie, Derby, collège Hastignan).

⇒ Les recettes d'exploitation permettent d'équilibrer les charges, elles se composent de :

1-Prestations de services : 149 999,45 €

Elles concernent l'encaissement des redevances dues par les usagers directs : élèves et les services éducation, centre de loisirs, CCAS et centre social en fonction du nombre de kilomètres parcourus pour leur compte.

2-Participations : 305 €

Ce compte enregistre la participation du collège Albert Camus pour le transport des collégiens à la piscine.

3-Résultat reporté : 67 595,55 €

Il reprend le résultat de l'année 2017.

